HOUNIE Jean-François

De: Franck BUCCITTI <franck.buccitti@pardobat.fr>
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 08:39
À: Enquete publique PLUI
Cc: maritchu.uhalde@hotmail.fr
Objet: COMMUNE D'OS-MARSILLON -Section cadastre AE 2 - Propriété BUCCITTI

A l'attention de la commission d'enquête publique sur le PLUi CCLO,

Madame,Monsieur

Après consultation du projet de PLUI,et plus particulièrement de la carte communale d'Os-Marsillon , j'ai pu constater que la parcelle cadastrée Section AE n*2 est classée en zone non constructible.
Je voudrais profiter de cette enquête pour formuler le souhait de voir cette parcelle reclassée en zone constructible aux motifs suivants :

- il s'agit d'un terrain viabilisé qui a déjà bénéficié d'un CU par le passé,les taxes de raccordements ayant toutes été acquittées à l'époque aux services concernés.
-Géographiquement ,ce terrain jouxte les zones urbanisées du centre de secours d'un côté et la ZAC de la plaine de l'autre , étant de surcroît accolé à une habitation déjà existante.
- le terrain dispose d'un raccordement direct au tout à l'égout avec tabouret de branchement en limite le de propriété
- le terrain dispose d'un branchement direct AEP avec niche pour compteur dans mur en limite de propriété.
- le terrain dispose d'un raccordement électrique à partir d'un compteur en service pour lequel je suis titulaire d'un abonnement EDF à titre professionnel.
- il s'agit d'un terrain plat , non inondable et non isolé affecté actuellement au stockage de divers matériels et matériaux dans le cadre de mon activité professionnelle .
-le classement de cette parcelle en zone constructible serait pour moi l'opportunité de construire mes propres locaux professionnels dans la continuité du développement de ce secteur de la commune initié par la collectivité.
- le classement de cette parcelle en zone constructible me semble respecter les nouvelles directives de regroupement des constructions et d'optimisation des infrastructures compte tenu de la proximité des zones urbanisées existantes et de la présence sur la parcelle des raccordements aux réseaux de viabilité déjà existants.

En vous remerciant pour la bonne prise en compte de ma requête ,j'espère que mon argumentaire saura persuader la collectivité de la légitimité de ma demande.

Dans l'attente d'une modification de la carte communale d'Os-Marsillon,

Recevez,Madame,Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations

Ci-dessous un plan d'aménagement possible:

Franck Buccitti
18 rue Charles Moureu
64150 Mourenx
06.82.99.93.15